



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

N° de la demande : 2010-1662
Demande : Modification des étiquettes d'un produit – méthode d'application
Produit : Herbicide Equinox EC
Numéro d'homologation : 27603
Matière active (m.a.) : tépraloxydime
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 2269052

But de la demande

La présente demande vise à ajouter l'application aérienne à l'étiquette de l'herbicide Equinox EC (27603, garantie : 200 g de m.a./L). L'herbicide Equinox EC est homologué pour une utilisation sur le canola, les pois chiches, le lin, les haricots secs, les pois secs, les lentilles, la moutarde, le tournesol, et *Brassica juncea* de type canola résistant à l'imazéthapyr et l'imazamox par application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe à un dosage saisonnier maximum de 50 g de m.a./ha. La dose d'application maximum est la même que celle actuellement homologuée pour les autres cultures (50 g de m.a./ha).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de l'application aérienne du tépraloxydime sur le canola, les pois chiches, les haricots secs, les pois secs, le lin, les lentilles, la moutarde, le tournesol et *Brassica juncea* de type canola avec la préparation commerciale appelée herbicide Equinox EC. Une comparaison des profils d'utilisation nouveau et homologué de l'herbicide Equinox EC révèle que les doses et les délais d'application n'ont pas été modifiés et que l'application aérienne sera effectuée dans un volume d'eau approprié. L'ajout de l'application aérienne ne devrait pas entraîner d'augmentation de la quantité de résidus de tépraloxydime dans ou sur les cultures homologuées. L'application aérienne ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

L'ajout de l'application aérienne du tépraloxydime pour toutes les cultures homologuées inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC ne devrait pas entraîner de risque inacceptable pour les professionnels ou les tierces personnes qui y seront exposés. Une évaluation quantitative des risques chimiques pour les personnes manipulant le produit a été réalisée et les risques estimés sont acceptables dans tous les scénarios. L'exposition après application ne devrait pas dépasser la dose d'utilisation homologuée du fait que les activités réalisées dans la zone traitée seraient identiques pour les applications

terrestres et aériennes, et qu'aucune nouvelle culture n'a été proposée.

Évaluation environnementale

La dose pour l'application aérienne de l'herbicide Equinox EC est la même que pour les cultures avec une méthode d'application terrestre. Aucune nouvelle culture n'a été ajoutée à l'étiquette. L'ajout de l'application aérienne à l'étiquette ne devrait pas avoir d'autres répercussions environnementales que celles déjà évaluées pour ce produit (voir les documents PRDD2004-01, *Tépraloxydime Equinox EC Dash HC* et RDD2004-03, *Tépraloxydime Equinox EC Dash HC*). Des zones tampons aériennes ont été calculées et ajoutées à l'étiquette. Elles sont jugées suffisantes pour atténuer les risques environnementaux qui pourraient découler de l'utilisation de ce produit.

Évaluation de la valeur

Des données et des justifications scientifiques ont été présentées à l'appui de l'ajout de l'application aérienne sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC. Les données comprenaient des essais de rapprochement comparant l'efficacité du produit sur un certain nombre de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette avec différents volumes d'eau. Il est jugé que les renseignements fournis appuient l'application aérienne du point de vue de la valeur.

Conclusion

À l'issue de l'évaluation des données disponibles, l'ARLA a jugé que les renseignements étaient suffisants pour autoriser l'ajout de l'application aérienne sur l'étiquette de l'herbicide Equinox EC.

References

PMRA No. 1898620. Application for the addition of aerial application of Equinox EC Herbicide at a reduced water volume (25-50 L/ha). BASF Canada Inc., 16 pp.

PMRA No. 1898622. Trial Reports. BASF Canada Inc., 59 pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.